

Calendrier SDPPR

2025 :

Conseil d'administration :

Vendredi 27 mars 2025

Lundi 5 Janvier 2026

Assemblée générale :

2026 :

Vendredi 12 juin 2026

À CONFIRMER



www.propriete-rurale71.com



[Je m'abonne \(propriete-rural.com\)](#)



[J'adhère au syndicat \(propriete-rurale71.com\)](#)

TAXES FONCIÈRES : LE DÉGRÈVEMENT QUI BÉNÉFICE AU PRENEUR PASSE DE 20 À 30 %

La loi de finances pour 2025 a modifié la répartition des taxes foncières sur le non-bâti entre le bailleur et le preneur. Le dégrèvement qui doit bénéficier intégralement au preneur passe de 20 % à désormais 30 %.

Cette majoration de l'abattement modifie donc le calcul de répartition.

A retrouver dans la note en pièce jointe.

VOUS AVEZ DES SUJETS POUR LA REVUE ?

Dans chaque numéro de la revue, la rubrique *La parole à ...* offre une tribune à une personnalité du monde rural. La rubrique *Au cœur de nos régions* permet de mettre en lumière des aventures entrepreneuriales de propriétaires.

Si vous avez des interlocuteurs qui pourraient faire l'objet de tels articles, n'hésitez pas à les transmettre à g.dethieulloy@propriete-rurale.com



**VOTRE PATRIMOINE RURAL
MÉRITE UNE EXPERTISE
DE POINTE**

**51€ PRIX SPÉCIAL
ADHÉRENT - 6 N°/AN**

Abonnement à la revue

Le paiement par carte bancaire pour votre abonnement à notre revue est maintenant opérationnel.

Renouvez ou souscrivez facilement en ligne !

Merci de votre fidélité

<https://www.propriete-rurale.com/abonnement/revue-la-propriete-privee-rurale-6-numeros-par-an/>